

### EDITO

Relations État/collectivités

## Moins de normes et plus de moyens !



L'AMF rappelle de façon constante que l'État doit mieux associer les élus qui représentent les collectivités décentralisées de la République, notamment quand il s'agit de refondre les dispositifs participant à l'aménagement et aux équilibres des territoires.

Qu'il s'agisse des groupements hospitaliers de territoire (GHT) qui doivent être mis en place dans un délai fort contraint, avec pour enjeu l'égal accès aux soins de nos concitoyens, ou du manque de souplesse dans la mise en œuvre des schémas de coopération, les élus demandent à être davantage associés aux instances de gouvernance et non marginalisés dans des structures vaguement consultatives.

Les élus locaux sont en mesure de concevoir et de porter, à la bonne échelle, des services efficaces à la population. La complexité et la lourdeur des schémas et autres normes paralySENT l'action locale et, plus généralement, étouffent toutes les initiatives. Les maires en ont assez de subir toutes ces entraves qui, conjuguées à un discours technocratique prétendument moderne, rendent l'exercice des responsabilités locales de plus en plus difficile.

En cette période de crise profonde, il faut particulièrement veiller à ne pas alimenter le sentiment de déclassement et de relégation de nombreux territoires. Notre prochain Congrès (31 mai-2 juin) marquera notre mobilisation pour que cesse l'étouffement de nos territoires et la dégradation des moyens dont ils ont besoin pour servir nos concitoyens. L'accès aux soins sera d'ailleurs un débat important de ce Congrès.

FRANÇOIS BAROIN



## « Ensemble, faisons cause commune »

Le 99<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France aura lieu les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016 (Porte de Versailles), précédé de la journée Outre-mer le 30 mai à l'AMF. Celle-ci sera consacrée notamment à une rencontre entre les élus d'Outre-mer et les membres du Bureau exécutif de l'AMF.

Quatre débats en auditorium sont prévus et concernent : la santé et l'accès aux soins, le mardi matin ; l'avenir de la commune, le mercredi matin ; l'attractivité et d'aménagement des territoires avec aussi leur dimension agricole, le mercredi après-midi ; les finances, le jeudi matin. Ce débat permettra aux élus de mettre en avant les arbitrages auxquels ils sont confrontés et les solutions innovantes qu'ils doivent développer pour faire face à la baisse des dotations de l'État.

Les ateliers porteront également sur des thèmes d'actualité majeurs pour les collectivités : l'Europe et les migrations, la politique culturelle, les territoires intelligents, la sécurité et la prévention de la radicalisation mais aussi la communication publique locale, etc.

Des points info ponctueront ces trois jours, centrés sur des sujets plus techniques : la loi NOTRe et les SDCL, les moyens de paiement dans les collectivités territoriales, la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, les communes nouvelles, etc.

Plusieurs études exclusives seront diffusées au Congrès telles que l'enquête AMF 2016 sur les rythmes scolaires ou l'enquête sur l'état des finances dans les communes et EPCI. Le livre blanc « La commune du XXI<sup>e</sup> siècle » sera également dévoilé lors du Congrès.

Les soirées à l'Hôtel de Ville, à l'invitation de la maire de Paris, seront organisées le lundi pour les élus ultramarins et le mardi soir pour tous les élus. Une séquence « événement sportif » de soutien de la candidature de Paris aux JO 2024 est organisée le mercredi à 14h30 dans l'auditorium. La séance du mardi après-midi comprendra l'Assemblée générale statutaire et le débat d'orientation générale, entrecoupés d'une séquence sur le climat.

Le jeudi après-midi la participation du chef de l'État est attendue lors de la séance officielle de clôture.

En parallèle, le Salon des maires et des collectivités locales devrait bénéficier d'une forte présence des entreprises et partenaires institutionnels des collectivités locales.

Enfin des innovations ponctueront ce 99<sup>e</sup> Congrès avec, par exemple, le déploiement d'une application AMF permettant aux congressistes de suivre en amont et en direct les actualités du Congrès et ensuite celles de l'AMF.

Plus d'informations sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

# Stationnement : une journée d'information à l'AMF

De très nombreux participants ont assisté le 9 février dernier à l'AMF à la Rencontre technique relative à la réforme du stationnement payant applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette manifestation présidée par Jean-Luc Rigaut, co-président du groupe de travail transports de l'AMF, maire et président de la communauté d'agglomération d'Annecy, a été organisée par l'ensemble des associations d'élus concernées et la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS). Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général de l'AMF, a ouvert la journée en saluant l'aboutissement de cette réforme et le travail réalisé depuis deux ans par l'ensemble des acteurs, à commencer par l'État et le GART.

La matinée a été consacrée aux enjeux de la réforme – attendue de longue date par les élus locaux – avec les interventions notamment de Louis Nègre, président du GART, et de Stéphane Rouvé, préfet, délégué à la MIDS. L'après-midi a permis d'aborder et de préciser les points juridiques, techniques et financiers concernant la réforme : état des



lieux, politique de mobilité, fixation des tarifs, renforcement du contrôle, modes de gestion, modification des équipements, contentieux... « L'une des clefs du succès de la réforme sera le renforcement des contrôles, élément essentiel de l'incitation au paiement spontané du stationnement » a souligné Guy Le Bras, directeur général du GART. En effet, l'objectif n'est pas de « remplir les caisses de la commune » par le Forfait de post stationnement (FPS) qui remplacera l'amende pénale, mais de développer le paiement spon-

tané, contrepartie de l'usage du domaine public. Il sera nécessaire en ce sens, pour les communes, d'adapter leur grille tarifaire aux spécificités locales avec un système qui favorise les usagers payant leur stationnement et pouvant conduire parfois, selon les situations locales très variables, à un FPS « dissuasif » afin d'éviter les « voitures ventouses ».

Tous les intervenants ont rappelé que le report bienvenu de la date d'entrée en vigueur de la réforme laisse toutefois moins de deux ans pour s'y préparer. C'est aujourd'hui qu'il faut s'engager dans cette préparation. Le guide de recommandations, très complet, publié par le CEREMA et les documents présentés lors de cette Rencontre sont disponibles sur le site de l'AMF. Des journées d'information sur les aspects techniques sont prévues en régions dans les prochains mois, en lien avec la MIDS, le CNFPT organisant de son côté des sessions de formation pour les services.

Informations sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) /réf. BW14249

## Auditions de l'AMF

L'AMF a été auditionnée à plusieurs reprises par le Sénat : Philippe Laurent et Antoine Homé, président et rapporteur de la commission des Finances sur l'évolution des finances locales et la réforme de la DGF ; Elisabeth Laithier, co-présidente du groupe de travail Petite enfance sur la mise en place des maisons d'assistantes maternelles ; Françoise Gatel, rapporteure de la commission Intercommunalité notamment sur les SDCI et communes nouvelles ; Olivier Pavy, membre de la commission Aménagement sur la simplification des normes en matière d'urbanisme ; Isabelle Maincion, maire référent Restauration scolaire a exposé le point de vue de l'AMF sur la proposition de loi relative à l'ancre local de l'alimentation. Voir [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

# Indemnités de fonction : la position de l'AMF

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité reçoit de nombreuses réclamations sur la mise en œuvre de la loi du 31 mars 2015 en matière d'indemnités de fonction des maires.

Elle défend depuis de nombreuses années le principe du versement de l'indemnité maximale aux maires, sauf avis contraire de leur part, considérant que l'implication dont ils font preuve au quotidien et les responsabilités qu'ils assument rendent parfaitement légitime cette indemnité de fonction.

L'AMF n'a toutefois pas été consultée sur le distinguo fait par la loi entre les communes de moins de 1 000 habitants et celles de plus

de 1 000 habitants pour déroger en toute liberté à cette règle et n'avait jamais imaginé que cette juste reconnaissance de la mission du maire soit transformée par le législateur en une contrainte.

C'est pourquoi elle est favorable à la suppression de cette distinction afin de rétablir l'égalité de traitement entre tous les maires, ce qui permettrait à ceux des communes de moins de 1 000 habitants de déroger à l'obligation de percevoir l'indemnité maximale s'ils le souhaitent.

L'AMF espère donc que la proposition de loi qui a été déposée au Sénat pour rétablir cette faculté soit rapidement adoptée et applicable.

## Étatisation des dispositifs recyclage ?

**Le Bureau de l'AMF a adopté le 14 janvier une motion exprimant ses inquiétudes à propos de la pérennité des dispositifs de recyclage, craintes confirmées lorsque l'État a annoncé ses intentions concernant la gouvernance : remplacer un élu par un haut fonctionnaire à la tête de la commission consultative compétente, représenter des collectivités par des organisations professionnelles comprenant également des opérateurs privés. Considérant que cette réduction de la représentation des collectivités du bloc communal, pourtant chevilles ouvrières du recyclage des déchets, est inacceptable, l'AMF a fait connaître son inquiétude face à la tentative d'étatisation des filières de recyclage. Elle a aussi rappelé à la ministre de l'Écologie son opposition à la constitution d'un fonds national, susceptible de priver les collectivités des soutiens financiers dont elles ont besoin.** Voir [www.amf.asso.fr/referendum/BW14347](http://www.amf.asso.fr/referendum/BW14347)

## Santé : l'AMF sur le front

Nos professionnels de santé sont mieux formés et surtout plus nombreux qu'auparavant, pourtant un nombre grandissant de territoires sont aujourd'hui sous dotés en offre de soins, ou vont prochainement l'être. Ce constat, partagé par les membres du groupe de travail Santé et de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF, pousse les maires à prendre de nombreuses initiatives pour améliorer l'offre de soins sur leur territoire, bien que la santé ne soit pas une compétence obligatoire pour les communes. Les maisons de santé en sont un exemple marquant. L'AMF rappelle à ses adhérents qu'ils peuvent se rapprocher des fédérations régionales des maisons de santé pour être accompagnés dans le montage de leur projet.

Le 99<sup>e</sup> Congrès de l'AMF consacrera son débat d'ouverture à la santé et à l'accès aux soins le 31 mai.

## Électromobilité

**L'AMF et la FNCCR ont élaboré un modèle de convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'infrastructures de recharge par certains opérateurs, qui bénéficient, par décisions interministérielles, d'une exonération de redevance d'occupation du domaine public. Ce modèle garantit les droits du gestionnaire du domaine public et rappelle les droits et obligations de l'occupant. Il concilie le développement des véhicules électriques et la préservation du domaine concerné par les infrastructures de recharge.**

Voir [www.amf.asso.fr/referendum/CW14307](http://www.amf.asso.fr/referendum/CW14307)

## Observatoire : rappel des conditions



L'AMF réaffirme son intérêt pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, chargé de collecter, d'analyser et de diffuser les données et statistiques portant sur la gestion des collectivités territoriales. Dans un contexte budgétaire contraint, il est très attendu par les élus locaux car il contribuerait à renforcer la bonne gestion des deniers publics.

Toutefois, l'AMF rappelle les conditions qui garantissent à cet Observatoire d'être pleinement opérationnel et utile :

- ses travaux doivent être pilotés par un conseil d'orientation composé des représentants des collectivités territoriales, en association avec les services de l'État concernés. Le président du CFL, sous l'autorité duquel est placé l'Observatoire, doit disposer d'une équipe dédiée à l'organisation et au suivi des travaux.

- Les collectivités ne peuvent participer seules à son financement, l'État doit y apporter sa contribution.
- À l'heure de l'Open data, les services de l'État doivent s'engager à mettre à disposition, en temps réel, toutes les données utiles au fonctionnement de l'Observatoire.

## Les prochains rendez-vous de l'AMF

L'AMF est mobilisée sur de très nombreux sujets toute l'année au gré de l'actualité législative et réglementaire et en fonction des besoins de ses adhérents. L'Association développe d'ailleurs cette année ses Rencontres, organisées dans son auditorium. À noter dans vos agendas :

- 16 mars : rencontre des maires des communes nouvelles (en partenariat avec Mairie-Conseils). L'AMF, pionnière sur le sujet, accompagnera les élus de ces communes créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- 22 mars : colloque co-organisé avec FP2E et l'AFITE, sur le thème « Réforme territoriale, quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ? ».

Mais aussi, avant l'été, une rencontre Emploi et de nombreux rendez-vous au dernier trimestre.

Voir [www.amf.asso.fr/referendum/BW14391](http://www.amf.asso.fr/referendum/BW14391) et [BW14392](http://www.amf.asso.fr/referendum/BW14392)

## Partenariats

### NUMÉRIQUE

## TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET



Plus de 700 acteurs de l'internet citoyen se sont réunis le 18 février dernier pour la Journée nationale des villes Internet. Rythmée par de nombreuses rencontres, débats et présentations d'initiatives numériques innovantes, le temps fort de la journée a été l'annonce des résultats et la remise des Labels terri-

**toires, villes et villages Internet 2016**  
par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la simplification.

En tête du palmarès, 56 collectivités référentes ont obtenu de 4 à 5 aro-bases pour la qualité et l'exemplarité de leurs politiques numériques. Les collectivités pionnières de l'internet territorial ont également été distinguées cette année, hors concours. Celles-ci ont eu une démarche particulièrement ambitieuse, ont été plus habiles ou plus précoce que les autres, et illustrent aujourd'hui ce qui se fait de mieux en matière d'Internet.

**CONTACT** <http://www.villes-internet.net/>

### INNOVATIONS ET TERRITOIRES RENCONTRE NATIONALE INGÉNIERIE TERRITORIALE

Organisées par l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), les Rencontres nationales de l'ingénierie publique (RNIP) se tiendront les 19 et 20 mai 2016 à Saint-Étienne sur le thème « Innovations et Territoires ».

L'apport de l'innovation aux territoires est en effet essentiel afin de réussir les évolutions institutionnelles. Dans un contexte de tension des finances publiques, il s'agit aussi de relever des enjeux de compétitivité économique, environnementaux et d'accessibilité des services publics pour tous ; au-delà, l'enjeu est d'anticiper les évolutions de nos villes et leur attractivité de demain.

**CONTACT** <http://www.rnip.fr/>

### CULTURE

## ÎLE MONDIALE DU JEU

L'Association des ludothèques françaises organise la 17<sup>e</sup> édition de la Fête mondiale du jeu le 28 mai prochain. Au fil des ans, cette manifestation est devenue un événement incontournable, se déroulant dans le respect de ses



quatre règles d'or : gratuité, jeu pour tous, partout et sous toutes ses formes. De nombreuses manifestations sont organisées par des ludothèques partout en France, souvent avec l'aide des mairies (participation financière ou mise à disposition de services techniques) : 325 partenariats ont été établis en 2015.

**CONTACT** <http://www.alf-ludotheques.org/>

### ÉVÉNEMENT

## CONGRÈS DE L'AATF

L'AATF est une association de professionnels des collectivités territoriales regroupant tous les administrateurs territoriaux de la fonction publique territoriale. Elle tiendra son 27<sup>e</sup> Congrès les 17 et 18 mai prochain à Nice. Elle organise, en partenariat avec l'AMF, les Rendez-vous des professionnels que l'AMF a développés en fin d'année 2015 en direction des collaborateurs qui travaillent au plus près de ses adhérents (maires et présidents d'intercommunalité).

**CONTACT** [www.administrateurs-territoriaux.asso.fr](http://www.administrateurs-territoriaux.asso.fr)

### REMISE DE PRIX

## SANTÉ AU TRAVAIL

La 5<sup>e</sup> édition du Prix santé au travail a décerné son 1er prix à la mairie de Saint-Jeannet (06) pour sa politique volontariste et globale de santé au travail.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix ont été attribués respectivement à la ville de Courbevoie (92) pour sa



politique de retour et de maintien dans l'emploi, et au conseil régional de Lorraine pour sa démarche de prévention des accidents de services pour les agents techniques.

À noter qu'une mention spéciale a été décernée à la communauté d'agglomération du Centre Martinique pour son diagnostic-action des troubles musculo-squelettiques (TMS) à destination des agents itinérants.

**CONTACT** [prixsanteautravailpt@mnt.fr](mailto:prixsanteautravailpt@mnt.fr)

### CITOYEN

## CANDIDATURE ANACEJ

Pour cette 6<sup>e</sup> édition, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes organise « Les prix Anacej des jeunes citoyens ». L'objectif est de valoriser les actions et l'inves-



tissement des jeunes. Cette année, en plus des huit catégories déjà existantes, un nouveau prix a été créé. Récompensant la « démarche de développement durable », il est ouvert à toutes les collectivités, adhérentes ou non à l'Anacej.

Informations complémentaires et inscription avant le 8 avril 2016 sur : <http://anacej.asso.fr>

**CONTACT** [simon.berger@anacej.asso.fr](mailto:simon.berger@anacej.asso.fr)

01 56 35 05 32.

# Agents territoriaux : une réforme déjà en cours

Vieux de 30 ans, le statut de la fonction publique territoriale (FPT) a perdu, au fil des ans, non seulement de son attractivité en matière de rémunération mais aussi de sa substance avec des déroulements de carrière aux rouages grippés.

Si chacun s'accordait à reconnaître la nécessité de réviser le statut des fonctionnaires, les premières mesures d'application de la nouvelle réforme, communément appelée PPCR (parcours professionnels carrières et rémunération), prévues dans la loi de finances pour 2016, risquent de décevoir agents et employeurs publics tant l'impact est minime pour les premiers et le coût certain pour les seconds.

La petite révolution statutaire est très certainement la disparition de l'avancement d'échelon au temps minimum dans la FPT. Ce mécanisme, perçu par beaucoup d'employeurs publics comme un levier de management, ne s'appliquera plus à la parution des décrets, soit en 2016 pour les agents de catégorie B et certains agents de catégorie A et au 01/01/2017 pour tous.

Cette réforme innove également en instaurant un mécanisme qui rééquilibre la part du traitement indiciaire dans la rémunération globale des fonctionnaires. Cette opération, en deux temps, consiste en l'application d'un abattement sur le montant des primes (opé-

ration négative en paye) qui sera compensé par le versement d'un montant indiciaire équivalent, majoré d'un ou deux indices supplémentaires donnés par l'employeur pour gommer l'augmentation du montant des cotisations salariales.

Enfin, le PPCR revoit l'architecture des grilles indiciaires en proposant rééchelonnements indiciaires, reclassements et fusions d'échelle de rémunération (ex fusion des deux premiers grades de catégorie C).

Chiffrée à quelque 1,5 milliard de dépenses supplémentaires pour les communes, EPCL, départements et régions (cf. rapport de la Cour des Comptes du 09/09/2015), le PPCR se traduit concrètement par un gain moyen mensuel de 23,15 euros bruts pour un agent de catégorie C (5 points), de 32,41 euros bruts pour un agent de catégorie B (7 points) et de 50,93 euros bruts pour un agent de catégorie A (11 points).

En transférant une part de l'indemnitaire dans l'indiciaire plutôt que d'injecter toute la revalorisation indiciaire dans le rééchelonnement des grilles de rémunération, cette réforme, conduite sur 4 ans (de 2016 à 2020), impose une dépense supplémentaire (contributions retraite essentiellement) aux employeurs publics sans pour autant augmenter le traitement des agents.

Voir modalités de PPCR sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) /réf. CW14327

## CONCESSIONS DE SERVICES NOUVELLES RÈGLES

L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016. Leurs dispositions concernent la procédure de publicité et de mise en concurrence, ainsi que de nouvelles règles régissant l'exécution et la modification des contrats de concession.

Lors de la consultation publique sur le site du ministère de l'Economie, l'AMF a défendu sa position visant préserver les dispositions spécifiques aux délégations de service public régies par la loi Sapin, considérées désormais comme une sous-catégorie des contrats de concession. Il s'agit notamment de la création d'une procédure simplifiée pour les services exclus du champ d'application de la directive (eau, transport) ou soumis à un régime spécifique (services sociaux) et pour les contrats dont le montant se situe en deçà du seuil de la procédure formalisée applicable (5,225 millions d'euros), ou encore de l'absence d'obligation d'appliquer les

règles ainsi posées pour les contrats de quasi-régie ou de coopération public-public.

## LOGEMENT ACTIONS DE RECHERCHES

Le Réseau des acteurs de l'habitat, regroupant les différents acteurs du logement, parmi lesquels l'AMF, lance sa 4<sup>e</sup> édition du panorama de la recherche dans le domaine de l'habitat.

Il recense les actions de recherches en cours dans le domaine de l'habitat entre collectivités territoriales, agences d'urbanisme et monde universitaire. L'objectif est de regrouper les solutions envisagées pour répondre avec plus d'efficacité aux besoins en logement des habitants.

Les travaux recensés, universitaires, académiques ou réalisés par des bureaux d'études ou de conseil, obéissant à une logique scientifique, peuvent porter sur du soutien à des thèses, de la participation à des programmes de recherches, des cycles de conférences... Voir sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)

## Enquête rythmes scolaires

En vue du prochain Congrès des maires et présidents d'intercommunalité, l'AMF lance une nouvelle et courte enquête sur la réforme des rythmes scolaires auprès des communes ayant une école publique.

L'objectif est de disposer de données à jour sur les principaux impacts financiers et organisationnels pour les communes et leurs intercommunalités, dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat. Les réponses sont attendues jusqu'au 31 mars 2016.

Pour toute information : [dasoces@amf.asso.fr](mailto:dasoces@amf.asso.fr)

## Prévention de la radicalisation

La circulaire interministérielle INTK1520203J entend mieux associer les acteurs locaux dans la prévention de la radicalisation. Elle précise aux préfets les modalités opérationnelles des actions à conduire dans les territoires. La note de l'AMF reprend le dispositif existant et détaille également les sources d'informations utiles aux maires pour agir en lien avec les autorités administratives et judiciaires. Elle est complétée par une présentation de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) des clés de compréhension du processus de radicalisation.

Voir [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) /réf. BW14133

## « Réagir en cas d'attaque terroriste »

Une campagne d'information gouvernementale a été lancée avec la diffusion de l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » et d'une vidéo, auxquelles s'ajoute un volet d'initiation aux gestes de premiers secours. Sensibiliser chaque citoyen au risque et lui inculquer des réflexes destinés à le protéger et à sauver des vies, tels sont les objectifs poursuivis. (cf. [www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr))

## L'AMF à vos côtés

Les élus et services de l'AMF multiplient les déplacements dans les territoires. Michel Bourgoin, maire de L'Île Saint-Denis et rapporteur de la commission Développement durable, était présent au 1<sup>er</sup> Salon des Maires du Gard le 18 février, accompagné de membres des services de l'AMF. Le sujet des communes nouvelles mobilise toujours le département Intercommunalité et territoires avec des interventions en Haute-Savoie le 11 février et dans l'Aveyron le 25. D'autres sont prévues dans l'Eure le 18 mars et en Haute-Loire, le 31. Les élus du Bureau exécutif participeront à des assemblées générales d'associations départementales : le 12 mars Philippe Laurent, secrétaire général, sera à Evreux ; le 15 mars, André Laignel, 1<sup>er</sup> vice-président délégué, sera dans l'Yonne et Agnès Le Brun, membre du Bureau exécutif, ira dans l'Aveyron le 18 mars.

## François Baroin dans le Rhône

Le président de l'AMF s'est rendu dans le département du Rhône le 1<sup>er</sup> mars. Claire Peigné, présidente de l'AD des maires du Rhône, avait convié les présidents d'association départementale de la région Rhône-Alpes-Auvergne : une rencontre cruciale pour porter ensemble la voix des maires à l'échelon de la nouvelle région. François Baroin a également été reçu dans les locaux de l'Agence France locale, basée à Lyon. Invité de l'AD, François Baroin a échangé avec les élus du département à l'occasion d'une rencontre, à laquelle participait Christophe Guilloteau, président du conseil départemental du Rhône.

## LE MAGAZINE



### AU SOMMAIRE DU N° 333 DE MARS 2016

**Interco.** Les communautés XXL à l'épreuve des réalités **Changement climatique.** Lutte contre le changement climatique : faire plus avec moins  
**Pratique.** Lancer une maison de santé  
**Déchets.** Filières emballages et papiers : les travaux de réagrement sous haute tension  
Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

### MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 333.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gilbert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p.1 ; © Roland Bourguet, p.1 ; mindweb2/Fotolia, p.3 ;

## Groupes de travail AMF/AD

Le réseau AMF - AD est actif, comme l'a montré la Journée nationale d'action contre la baisse des dotations. Il est cependant fragilisé par une diminution des moyens financiers des communes et EPCI pouvant impacter les sources de financement des AD, dans un environnement associatif émietté mais concurrentiel. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer la mutualisation de nos moyens et de nos actions. Aussi, le Bureau exécutif de l'AMF a souhaité la création de 3 groupes de travail communs à l'AMF et aux AD sur les moyens d'améliorer l'offre de formation en direction notamment des AD les moins structurées, la mutualisation des productions et des actions, et les moyens financiers du réseau et leur évolution.

## Nouveau Cahier du Réseau

Le Cahier du réseau n° 19 relatif à la DSP d'eau potable, très attendu par nos adhérents, a été publié sur le site de l'AMF. Ce guide sera mis à jour avant le 1<sup>er</sup> avril pour tenir compte des dispositions de l'ordonnance et du décret publiés début 2016, modifiant le régime de la DSP de l'eau (procédures, publicité et mise en concurrence, mais aussi nouvelles règles régissant l'exécution et la modification des contrats de concession). Voir [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. CW14382

## Lutte contre la radicalisation

Depuis les attentats, un dispositif préventif se constitue aux niveaux national et local. Le gouvernement souhaite mieux impliquer les maires dans le signalement et l'accompagnement des jeunes en voie de radicalisation et de leur famille en s'appuyant sur leur connaissance des administrés et leurs compétences propres. Aussi, l'AD des maires du Bas-Rhin a organisé pour ses adhérents un séminaire en lien avec les services de l'État et l'AMF le 11 mars à Strasbourg.

## AGENDA DE L'AMF

- 15 MARS**  
Commission Fonction publique territoriale  
**16 MARS**  
Rencontre AMF des maires des communes nouvelles  
**17 MARS**  
Groupe de travail technique Égalité et citoyenneté  
**22 MARS**  
Colloque AMF AFITE FP2E  
**23 MARS**  
Groupe de travail Petite enfance  
**30 MARS**  
Commission des Gens du voyage  
**31 MARS**  
Bureau de l'AMF  
**5 AVRIL**  
• Groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance  
• Commission Intercommunalité  
**6 AVRIL**  
Commission Politique de la ville et cohésion sociale  
**7 AVRIL**  
• Comité directeur de l'AMF  
• Commission des finances  
**12 AVRIL**  
Groupe de travail Laïcité

## AGENDA DES AD

- 18 MARS**  
• Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Somme  
• Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Aveyron  
**25 MARS**  
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Pas-de-Calais  
**2 AVRIL**  
• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret  
• Assemblée générale de l'association départementale de maires des Pyrénées-Atlantiques  
**8 AVRIL**  
• Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Loire  
• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Jura  
**14 AVRIL**  
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Pyrénées-Orientales  
**15 AVRIL**  
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Pyrénées  
**22 AVRIL**  
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Finistère  
**30 AVRIL**  
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Doubs